

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement 377-2021 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides aux fins des dépenses liées à la confection des plans et devis pour la mise à niveau des écocentres situés à la Ville de Mont-Tremblant et à la municipalité de Lac-Supérieur** adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 24 novembre 2021, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 29 novembre 2021



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances